

Formation de recyclage à la préparation aux tests CACES® R486 P.E.M.P

DURÉE



2 jours (14 heures)

PUBLIC



Toute personne ayant nécessité d'utiliser une **Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes (P.E.M.P.)** et présentant les aptitudes médicales requises.

Opérateurs titulaires d'un titre CACES® à renouveler.

PRÉREQUIS



Être âgé(e) de plus de 18 ans.

Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gant, gilet haute visibilité) ; faute de quoi, il ne pourra ni réaliser les exercices pratiques, ni être évalué.

PLANNING



Les dates de nos formations «INTER» sont consultables sur notre site Internet guards.fr sur la page «Planning»

OBJECTIFS

Formation préparant les candidats à passer les tests avec un organisme certifié
Conduire une PEMP dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.

Intégrer les règles de sécurité dans la conduite de la PEMP conformément au Référentiel du CACES® R486.

Accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant une PEMP.
Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de la machine

PROGRAMME

THEORIE

Réglementation et textes en vigueur

Obligations du constructeur, du loueur, du chef d'entreprise

Grands principes de la conduite en sécurité

Principales caractéristiques et catégories de PEMP

Choix de l'appareil

Poste de commande principal, de sauvetage, de dépannage

Dispositifs de sécurité, la plaque de charge

Vérifications avant mise/remise en service et vérifications périodiques, Entretien du matériel, Carnet de bord, Balisage et signalisation, Analyse des risques et des règles d'utilisation, Gestes de commandement, Équipements de protection individuelle

PRATIQUE

Exercices pratiques de conduite sur PEMP

PÉDAGOGIE

Méthodes pédagogiques

Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation personnalisée composée de séquences théoriques en présentiel et à partir de ressources multimédia en autonomie, ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.

Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur, ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

Moyens humains

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur. Testeur qualifié par un organisme certificateur.

CONDITION DE VALIDATION

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP sont réalisées en fin de formation conformément à la recommandation R486 de la CNAMTS par un organisme certifié en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Selon la Recommandation R486, le renouvellement du CACES® est à effectuer tous les cinq (5) ans.